



SPP et PATS
SDIS du RHONE

Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, 3 mars 2009

Objet : règles de choix des personnels pour les colonnes de renfort

Monsieur le Directeur,

En seulement quelques mois d'hiver, notre territoire a connu plusieurs épisodes climatiques importants où des personnes, des biens et des infrastructures ont été durement touchés.

Dans un cadre de soutien interdépartemental, bon nombre de personnels sapeurs-pompiers du SDIS 69 ont fait partie de différentes colonnes de renfort.

Sans revenir sur le bien fondé de cette entraide, nous souhaitons attirer votre attention sur la mise en œuvre et la gestion de ces renforts.

En effet, faute de règles claires, car rarement confrontés à ce genre de situation, nous avons constaté que chaque responsable de centre faisait au mieux pour composer ces équipes.

Afin d'éviter que cela crée des sentiments d'injustices et de frustrations de la part d'agents volontaires, nous vous demandons de bien vouloir réunir un groupe de travail, avec les partenaires sociaux, pour définir ensemble des règles cohérentes et applicables par tout le monde.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN